

# COMMUNE DE BOISSIERES

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 6 février 2025 à 20 heures 30

Présents : Willy PARNAUDEAU, Nicolas MOULIN, Karine LE BIHAN, Jean-Jacques AMAT, Térèsa ALVES, Christelle LAGARDE, Hubert GUENEBEAUD, Bernadette AMAT, Sabine VERDIER

Absent avec Pouvoir : M. Guy AVEZOU pouvoir à M. Willy PARNAUDEAU

Absent excusé : Jean-François VALLAT

Secrétaire de séance : Bernadette AMAT

### 1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 10/12/2024

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations sur le PV de la séance du 10/12/2024.

Aucune observation n'est formulée. **Le procès-verbal de la séance du 10/12/2024 est adopté à l'unanimité.**

### 2. 2. SIFA : adhésion des communes de BEAUREGARD, SAINT-MARTIN-LABOUVAL et SAIN-PROJET

M. le Maire expose au Conseil municipal que par délibérations respectives en date des 21/02/2023, 09/04/2024 et 03/05/2024, les communes de BEAUREGARD, SAINT-MARTIN-LABOUVAL et SAINT-PROJET ont souhaité adhérer au Syndical Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA).

Par délibération en date du 11 décembre 2024, le comité Syndical Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA) a approuvé l'adhésion de ces 3 communes.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, s'agissant de nouvelles adhésions et donc d'une extension du périmètre dudit syndicat suite à la venue volontaire de trois nouvelles communes, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande. Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission des nouvelles communes dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

C'est à l'issue de ces accords ou à l'expiration du délai de trois mois, que Mme La Préfète prendra un arrêté portant extension du périmètre entérinant ainsi ces adhésions.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées :**

- **accepte les adhésions des communes de BEAUREGARD, SAINT-MARTIN-LABOUVAL et SAINT-PROJET au Syndical Intercommunal pour la Fourrière Animale**

### 3. Approbation du Compte Financier Unique 2024

M. le Maire rappelle que, le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

- le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.
- le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il est présenté à l'assemblée le CFU de l'exercice 2024, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<b>CFU 2024</b>						
Résultats reportés 2023		154 256.37	19 515.29		19 515.29	154 256.37
Opérations de l'exercice 2024	248 671.21	312 846.25	91 869.58	77 868.33	340 540.79	390 714.58
<b>Totaux</b>	<b>248 671.21</b>	<b>467 102.62</b>	<b>111 384.87</b>	<b>77 868.33</b>	<b>360 056.08</b>	<b>544 970.95</b>
<i>Résultats de clôture</i>		218 431.41	33 516.54			184 914.87
Restes à réaliser 2024 (RAR)			59 502.48	26 000.00	59 502.48	26 000.00
<b>Totaux cumulés</b>		<b>218 431.41</b>	<b>93 019.02</b>	<b>26 000.00</b>	<b>59 502.48</b>	<b>210 914.87</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>218 431.41</b>	<b>67 019.02</b>			<b>151 412.39</b>

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 en arrêtant les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Affectation du résultat 2024 au budget 2025

Le conseil municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en votant le compte financier unique qui fait apparaître :

Excédent de fonctionnement reporté 2023	154 256,37
Excédent de fonctionnement 2024	64 175,04
<b>Total excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>218 431,41</b>

Déficit d'investissement reporté 2023	19 515,29
Déficit d'investissement 2024	14 001,25
<b>Total déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>33 516,54</b>

RAR 2024	
	Dépenses 59 502,48
	Recettes 26 000,00
<b>Solde négatif</b>	<b>33 502,48</b>

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>67 019,02</b>
---------------------------------	------------------

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)</b>	<b>67 019,02</b>	( <b>=218 431,41</b> )
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) fonctionnement</b>	<b>151 412,39</b>	

<b>Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)</b>	<b>33 516,54</b>
---	------------------

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2024

- 1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(Crédit du compte 1068 sur le BP 2025) : **67 019.02 €**
- 2° Reste à reporter en recettes de fonctionnement  
(BP 2025, ligne 002) : **151 412.39 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

- se prononce favorablement sur la reprise des résultats de 2024, au budget principal 2025, comme indiquée ci-dessus

## Questions et informations diverses

- **Etude sur la traverse du village** : l'avant-projet est présenté en séance, il devrait l'être aux habitants au printemps. Il est divisé en 4 séquences (cœur de bourg, entrée Ouest, entrée Est, chemin des buis/impasse de l'église) qui peuvent être réalisées les unes indépendamment des autres. Le coût global cumulé de l'opération s'élèverait à 800 000 €. Il convient de noter que ces travaux sont très peu subventionnés dans la conjoncture actuelle
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : la commune a décidé d'engager la révision du PCS. Bernadette Amat et Hubert Guenebeaud présentent la procédure et les premières démarches entreprises jusqu'à présent ainsi que celles à venir.
- **Ciné Lot** : Une séance de cinéma en plein air (gratuite) sera organisée comme chaque année en juillet. 2 à 3 séances (payantes) seront proposées à la salle des fêtes.
- **Village à-Venir** : réunion de présentation aux élus départementaux et aux partenaires le mercredi 12 février 2025 à 18h à la salle des fêtes ; les résultats du dispositif seront présentés aux habitants au printemps.
- **Tonte des moutons** : le principe d'une reconduction de l'opération est acté. A voir avec les enseignants et Philippe Mangieu.
- **Reprise des concessions** : un point sur l'avancement de la procédure est présenté. Les procès-verbaux ont été affichés à trois reprises et ont été notifiés aux familles (dès lors qu'il a été possible de trouver des ayants-droits). Un délai de 1 an est maintenant nécessaire avant reprise de la procédure.
- **Opération « Invite ton maire »** : une première rencontre s'est déroulée le mardi 4 février. La prochaine date est le mardi 04 mars.